
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 octobre 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 octobre 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, M. Luis Miranda, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 80.01 (42.04) AU POINT 2 DU « RÉSOLU » INTITULÉ : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION »

Mme Manon Barbe, M. Luis Miranda, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte et dépose un nouveau plan de banquettes qui reflète les changements suivants : le déplacement de M. Giovanni Rapanà qui siègera dorénavant à titre de conseiller indépendant ainsi que le retrait de deux pupitres, soit ceux de Mme Chantal Rouleau et de M. Frantz Benjamin. La présidente du conseil indique que l'assemblée du conseil siègera avec un total de 63 élus.es.

La présidente du conseil informe les membres du conseil de la tenue d'une nouvelle exposition dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville dans le cadre de la Semaine de l'action communautaire. De plus, elle mentionne que le Bureau de la présidence du conseil offrira une formation sur l'Ombudsman et l'Office de consultation publique de Montréal, le 13 novembre 2018 ainsi que les 5 et 12 février 2019.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 1^{er} octobre 2018 « Journée des personnes âgées », le 10 octobre 2018 « Journée mondiale de la santé mentale » ainsi que la « Journée mondiale contre la peine de mort », le 16 octobre 2018 « Journée mondiale de l'alimentation », le 17 octobre 2018 « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » et le 24 octobre 2018 « Journée des Nations Unies ».

La présidente du conseil poursuit et informe les membres du conseil qu'un ruban rose a été déposé sur les pupitres à leur intention pour souligner le mois du cancer du sein et ce, pour tout le mois d'octobre. Elle indique que cette cause lui tient particulièrement à cœur, sachant qu'une Québécoise sur huit sera atteinte du cancer du sein dans sa vie. La présidente du conseil a le plaisir d'accueillir plusieurs membres de l'équipe de la Fondation du cancer du sein qui étaient présents lors de l'illumination de l'hôtel de ville en rose, le 4 octobre 2018. À cet égard, la présidente du conseil informe les membres que l'hôtel de ville est illuminé à une quarantaine de reprises durant l'année pour souligner diverses causes. La présidente du conseil ne peut passer sous silence l'excellent travail de la Fondation du cancer du sein qui œuvre depuis 24 ans à faire avancer la recherche, améliorer la qualité de vie des personnes qui sont atteintes du cancer du sein en offrant du soutien, de l'éducation, de la sensibilisation et remercie pour leur contribution les membres de l'équipe présents au balcon soit, Mme Nathalie Tremblay, présidente de la Fondation, Mme Geneviève Seguin, ambassadrice, Marie-Pier Cornellier, chargée de communication et relations de presse, Mme Émilie Loyer, coordonnatrice événementiel, Mme Jennifer Kinsey, coordonnatrice événementiel, Mme Aissata Touré, coordonnatrice aux programmes, Mme Liliane Vanier, coordonnatrice aux initiatives communautaires, Mme Marie-Andrée Mbengue-Reiver, agente de bases de données et relations donateurs, Mme Myriam Fillion, kinésiologue-oncologue, Mme Laure Barnouin, chargée de projets spéciaux, Mme Carine De Freitas, coordonnatrice événementiel et Mme Jida El Hajjar, responsable des programmes.

Pour terminer, la présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'octobre des conseillères Suzie Miron, Patricia R. Lattanzio, Stephanie Watt, Catherine Clément-Talbot et Andrée Hénault.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et souhaite une bonne séance de travail à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Bilan de la 1 ^{ère} année de l'Administration de Projet Montréal et mesures afin de rétablir la confiance des Montréalais / Dossier Camillien-Houde - admettre que la décision de projet pilote est un échec
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Le leader de l'opposition officielle félicite les nouveaux députés élus à l'Assemblée nationale / Quel sera le premier geste de l'Administration afin de faire connaître les préoccupations et les enjeux montréalais auprès du nouveau gouvernement de M. Legault

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole à la suite des propos utilisés par la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, lors de son intervention à l'endroit de la leader de l'opposition officielle en qualifiant de « petite » la question posée.

La mairesse apporte une clarification mentionnant que le terme « petite » a été utilisé pour qualifier les propos de la leader de l'opposition officielle et non sa personne.

Avant de continuer son intervention avec une question complémentaire, la leader de l'opposition officielle rappelle aux membres du conseil que le terme « petit » fait partie la liste des mots antiparlementaires et trouve dommage son utilisation par la mairesse de Montréal.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	La leader de l'opposition officielle réitère sa question à savoir quel sera le premier geste de l'Administration auprès du gouvernement de M. Legault
Mme Mary Deros	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Position de l'Administration concernant la stratégie des données ouvertes en regard avec la ligne nationale du climat
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Article 80.01 (20.08) de l'ordre du jour – acquisition de 730 caméras de surveillance à être déployées sur le domaine public et lancement du Programme initial d'infrastructures urbains numériques – encadrements entourant ce programme / Échéancier prévu pour le dépôt d'un Code d'éthique et d'une Politique de gestion des données
M. Francesco Miele	M. François W. Croteau	Justifications sur le ralentissement de la publication des données ouvertes et mesures afin de palier à cette situation / Si l'Administration a mis un frein à la Politique sur l'accessibilité des données ouvertes et si oui, motifs expliquant ce ralentissement
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Programme d'aide financière aux commerçants / Mise en place tardive, par la Ville, du Programme de compensations et pertes de revenus occasionnées pour les commerçants
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	Si l'Administration a évalu� la possibilité d'effectuer la transition vers les autobus électriques avant de lancer l'appel d'offres pour l'achat des 929 autobus hybrides et s'il existe une option pour transférer l'achat des autobus hybrides vers les autobus électriques / Coûts engendrés par le délai de la transition vers les autobus électriques

À 13 h 36,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de noms inscrits au tableau, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes.

La proposition est agréée.

M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Application du Règlement sur la légalisation du cannabis – dépôt d'une liste des endroits ou événements où l'utilisation du cannabis sera interdite / Engagement de l'Administration à l'effet que les enfants pourront assister au 68 ^e Défilé du Père Noël sans être exposés à la fumée du cannabis
------------------	---------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Guay	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Pour 2019, poursuite des objectifs du PQMO ou abandon du programme par l'Administration / Si l'Administration prévoit un plafond des coûts de croissance de la main-d'œuvre ou si une explosion des coûts est à prévoir pour les années à venir
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	État de situation sur les mesures entourant l'installation de barres de protection latérales pour les véhicules lourds / Position de l'Administration sur cet enjeu
M. Giovanni Rapanà	Mme Valérie Plante	Le conseiller Rapanà félicite Mme Chantal Rouleau et M. Frantz Benjamin pour leur élection à l'Assemblée nationale ainsi que la nomination de Mme Rouleau au conseil des ministres / État d'abandon de l'Est de Montréal particulièrement en matière de transport collectif, investissements requis / Dossier Sanimax -problématiques vécues par les citoyens du district de Rivière-des-Prairies et appui de l'Administration pour le déménagement de cet entreprise

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 54.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM18 1179

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 octobre 2018, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande aux membres du conseil de prendre note que l'article 8.01 sera appelé après la période de question des citoyens qui aura lieu à la séance de 19 h, et que l'article 15.01 sera appelé vers 16 h 45, afin de faire coïncider l'étude de ces articles avec la présence d'invités attendus au balcon. Il poursuit et indique que les articles 80.01 (30.03) et 80.01 (42.04) seront réunis pour étude car ces deux dossiers sont liés.

CM18 1180

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 septembre 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 septembre 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 octobre 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.

Un débat s'engage.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA18 12 221 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demander aux services centraux de la Ville de Montréal de procéder à la reconfiguration de la boucle d'accès de la voie de desserte Est pour accéder à la rue Jean-Talon et au boulevard des Galeries-d'Anjou
 - 5.02 Résolution CA18 12 222 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demander aux services centraux de la Ville de Montréal de procéder au nettoyage du bassin de rétention d'Anjou-sur-le-Lac
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Nathalie Goulet

--- Réponse écrite à la demande de M. Abdelhaq Sari concernant les heures de surveillance de chantiers par le SPVM.

Par M. Éric Alan Caldwell

--- Réponse écrite à la question de M. Lionel Perez lors du conseil municipal du 18 juin 2018 relativement aux travaux municipaux aux abords du CUSM site Glen.

--- Réponse écrite à la question de Mme Karine Boivin Roy lors du conseil municipal du 17 septembre 2018 concernant l'article 80.01 (20.12) – Projet Cavendish.

--- Réponse écrite à la question de Mme Manon Barbe lors du conseil municipal du 17 septembre 2018 concernant le projet Turcot et enclavement de l'arrondissement de LaSalle.

Par M. Jean-François Parenteau

--- Réponse écrite à la question de M. Francesco Miele lors du conseil municipal du 17 septembre 2018 concernant la collecte de matières organiques.

--- Réponse écrite à la question de M. Francesco Miele lors du conseil municipal du 17 septembre 2018 en lien avec l'article 80.01 (20.05) – Contrats de traitement des matières organiques.

--- Réponse écrite à la question de M. Richard Guay lors du conseil municipal du 17 septembre 2018 en lien avec l'article 20.02 – Contrats reliés au déneigement.

Par Mme Valérie Plante

--- Dépôt à l'intention de M. Lionel Perez de la liste des intersections réaménagées et sécurisées en 2018.

7 - Dépôt

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018.

CM18 1181

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2019, et le conseil en prend acte.

07.02

CM18 1182

Dépôt du rapport d'activités 2017-2018 de l'organisme Les Amis de la Montagne et des états financiers 2017-2018 du Centre de la Montagne, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2017-2018 de l'organisme Les Amis de la Montagne et des états financiers 2017-2018 du Centre de la Montagne, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03

CM18 1183

Dépôt du rapport d'activités avril 2017 - mars 2018 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités avril 2017 - mars 2018 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.04

CM18 1184

Dépôt du bilan annuel 2017-2018 de La Vitrine.com votre guichet culturel, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2017-2018 de La Vitrine.com votre guichet culturel, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05

CM18 1185

Dépôt du rapport annuel 2017-2018 de l'organisme Mercier-Ouest - quartier en santé, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017-2018 de l'organisme Mercier-Ouest - quartier en santé, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06

CM18 1186

Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les avis de vacance au poste de maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et au poste de conseiller de la ville du district de Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, félicite Mme Chantal Rouleau et M. Frantz Benjamin récemment élus lors des dernières élections provinciales. M. Perez indique qu'ils auront l'opportunité de plaider pour Montréal ainsi que pour les municipalités. M. Perez leur souhaite bon succès.

07.07

CM18 1187

Dépôt du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents - 2017

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents – 2017, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1181615001

CM18 1188

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018 - Volet municipal ainsi que l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 25, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

07.09 1185205003

CM18 1189

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport biennuel de l'inspecteur général pour l'exercice du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 »

La conseillère Patricia R. Lattanzio dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport biennuel de l'inspecteur général pour l'exercice du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM18 1190

Dépôt du rapport et recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal »

Le conseiller Aref Salem dépose le rapport et recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition n'est déposée.

À 14 h 58, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1191

Accorder 4 contrats à Fortier Auto Montréal Itée pour la fourniture de cinquante-huit fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217 - Dépense totale de 2 167 737,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16962 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Fortier Auto (Montréal) Itée, ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, les 4 commandes pour la fourniture de cinquante-huit fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales et chacun des lots ci-après indiqués, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16962 ;

<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
<u>Lot 1:</u> Onze fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 5230 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 125 pi ³ (minimum)	389 902,07 \$
<u>Lot 2:</u> Dix-sept fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 280 pi ³ (minimum)	597 122,66 \$
<u>Lot 3:</u> Quinze fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pi ³ (minimum)	571 437,25 \$
<u>Lot 4:</u> Quinze fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 9300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pi ³ (minimum)	609 275,52 \$

- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 15 h 03, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1192

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 30 véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17177 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de trente véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de Police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17177 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188034009
80.01 (20.02)

CM18 1193

Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (CG13 0224), un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 712 849,56 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (CG13 0224) un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2018, moyennant un loyer total de 695 603,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement;
- 2 - d'autoriser une dépense estimée à 17 246,25 \$, taxes incluses, pour le coût d'électricité, pour la durée du terme de 5 ans;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186025007
80.01 (20.03)

CM18 1194

Autoriser, pour l'année 2018-2019, la prolongation du contrat accordé à Sauver Remorquage, Ludos Autos inc. (CA17 170231), pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2017-2018, pour une somme maximale de 275 656,33 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie Sauver Remorquage, Ludos Autos inc. (CA17 170231), pour les services de remorquage lors des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019, selon les besoins et à la demande, aux prix unitaires soumissionnés plus la variation de l'indice des prix du transport privé de la province de Québec, calculée conformément aux documents d'appel d'offres 17-16202, pour un montant maximal de 275 656,33 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1180235002
80.01 (20.04)

CM18 1195

Autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582), pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, afin d'exercer les deux options d'une année de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1185035002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1196

Accorder un contrat de gré à gré à Morpho Canada inc., pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web), pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et Morpho Canada inc. pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) utilisée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat de services ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1180206002
80.01 (20.06)

CM18 1197

Autoriser une dépense additionnelle pour le lot 2 d'un montant de 173 537,72 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$ et pour le lot 3 de 418 517,09 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$ / Autoriser, conformément aux contrats, les deux options de renouvellement d'un an des lots 1 à 8 pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021 ainsi que la dépense additionnelle correspondante de 4 519 974,51 \$, incluant les contingences des lots 2 et 3 / Autoriser un budget additionnel aux années de prolongation de 112 155,58 \$ et de 119 789,35 \$ pour les variations de quantité des lots 2 et 3 respectivement pour les deux années supplémentaires, dans le cadre des contrats accordés à Bell Canada (lots 1,2,3,4,5,6,8) et à la Société TELUS Communications (lot 7)(CG16 0115)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 173 537,72 \$, taxes incluses, pour le lot 2, et d'un montant de 418 517,09 \$, taxes incluses, pour le lot 3, pour la location de circuits en transmission de données, dans le cadre des contrats (lots 2 et 3) accordés à Bell Canada (CG16 0115), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$, taxes incluses, pour le lot 2, et de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$, taxes incluses, pour le lot 3;
- 2 - d'exercer, en vertu de la résolution CG16 0115, les deux options de prolongation d'un an des lots 1 à 8, et autoriser une dépense additionnelle de 4 519 974,51 \$ incluant les contingences des lots 2 et 3, pour la location de circuits en transmission de données, pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021, dans le cadre des contrats accordés à Bell Canada (Lots 1,2,3,4,5,6,8) et Telus Communications (lot 7);
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de 112 155,58 \$ pour le lot 2, et de 119 789,35 \$ pour le lot 3, pour les variations de quantité pour les deux années de prolongation;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187429001
80.01 (20.07)

CM18 1198

Accorder un contrat à Panavidéo inc. pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2021, pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17003 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Panavidéo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17003;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1185035001
80.01 (20.08)

CM18 1199

Accorder un contrat à Compugen inc. pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17190 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17190 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le contrat d'adhésion et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186871003
80.01 (20.09)

CM18 1200

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre avec AI Carrière Extincteur (1991) ltée (CG16 0342) pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, pour une somme maximale estimée à 270 593,66 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 811 780,99 \$ à 1 082 374,65 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec AI Carrière Extincteur (1991) ltée (CG16 0342), pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, selon les mêmes termes et conditions, pour une somme maximale de 270 593,66 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 811 780,99 \$ à 1 082 374,65 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1182645005
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1201

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans l'architecture Transfo RH, pour une somme maximale de 1 203 112,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure, conformément à la loi, une entente de gré à gré avec le Centre de service partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans la migration du système intégré Montréal (SIMON) vers Oracle ERP Cloud, dans l'architecture Transfo RH, pour une somme maximale de 1 203 112,01 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente (acceptation de l'offre) et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187684006
80.01 (20.11)

CM18 1202

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'acquisition de licences IBM Spectrum Protect Suite, pour une somme maximale de 569 127,60 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'acquisition de licences IBM Spectrum Protect Suite, pour un montant de 569 127,60 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186871005
80.01 (20.12)

CM18 1203

Accorder un contrat à J. René Lafond inc. pour la fourniture de 2 chariots élévateurs de marque Manitou, pour une somme maximale de 189 392,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17138 (2 soum. 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, J. René Lafond inc., le contrat pour le lot 3 pour la fourniture de 2 chariots élévateurs de marque Manitou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 189 392,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17138 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184922017
80.01 (20.13)

CM18 1204

Conclure une entente-cadre pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de deux périodes additionnelles de douze mois chacune, avec Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc., pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de sécurité, pour une somme maximale estimée à 945 523,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17074 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de deux périodes additionnelles de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de sécurité;
- 2 - d'accorder à Entreprises Forlini - Division équipement de sécurité universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17074;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1186133001
80.01 (20.14)

CM18 1205

Accorder un contrat à Charex inc. pour réaliser les travaux de pavage et la gestion des eaux pluviales aux ateliers Viau (0246) et Rouen (0248) - Dépense totale de 2 401 656,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5964 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 401 656,27 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de pavage et la gestion des eaux pluviales aux ateliers Viau et Rouen, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 183 323,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5964 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1181029005
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1206

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réhabilitation par polymères renforcés de fibres de carbone d'une conduite principale d'aqueduc de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Pie-IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel - Dépense totale de 2 851 954,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10273 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 2 851 954,88 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 353 548,13 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 141 419,25 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 1800 mm sur le boulevard Pie-IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel;
- 2 - d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 356 987,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10273;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186217001
80.01 (20.16)

CM18 1207

Autoriser une dépense additionnelle de 51 868,73 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers 64 située au 3175, chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188) pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, n° 56 et n° 64, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 617 007,40 \$ à 1 668 876,13 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 51 868,73 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers n° 64, située au 3175, chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre de la réalisation de travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et des travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, n° 56 et n° 64, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 617 007,40 \$ à 1 668 876,13 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186342003
80.01 (20.17)

CM18 1208

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réfection de la structure de régulation Alepin, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 509 391,80 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP18077-123274-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 509 391,80 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 251 565,30 \$, taxes incluses, pour la réfection de la structure de régulation Alepin;
- 2 - d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 257 826,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP18077-123274-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526019
80.01 (20.18)

CM18 1209

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Civitas inc. pour la réalisation de relevés et travaux d'arpentage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 625 808,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17149 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Groupe Civitas inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des relevés et travaux d'arpentage, dans le cadre des projets d'aménagement de la Ville, pour la somme maximale de 625 808,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17149;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187936021
80.01 (20.19)

CM18 1210

Autoriser la cession partielle du contrat accordé à Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. (CG15 0247) pour les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no 31, selon les mêmes termes et conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. (CG15 0247) pour les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no. 31, selon les mêmes termes et conditions ;
- 2 - d'approuver la convention de cession entre Dupras Ledoux inc. et CIMA +, à laquelle interviennent la Ville de Montréal, Rubin et Rotman inc. et NCK inc.

Adopté à l'unanimité.

1185350001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1211

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 042,9 mètres carrés, situé du côté sud du Chemin Bates, à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du Chemin Bates, à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière une confirmation écrite que les travaux de décontamination et de remblaiement sont complétés et approuvés et que l'avis de décontamination a été dûment publié au Registre foncier du Québec;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184962002
80.01 (20.21)

CM18 1212

Autoriser l'ajout de services aux catalogues des lots 1 à 6 du contrat de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, accordé à Teltech Télécommunication inc. et Télécon inc. (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser l'ajout d'un service aux catalogues des lots 1 à 5 du contrat 15-64002 - travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, accordé à Teltech Télécommunications inc. et Telcon inc. (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées, tel qu'énoncé dans la demande de changement au contrat (DDCC) pour lesquels le fournisseur s'engage à fournir à la Ville le nouveau service au tarif décrit;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information, ou ses représentants désignés, à ratifier la DDCC en lien aux contrats visés.

Adopté à l'unanimité.

1183190003
80.01 (20.22)

CM18 1213

Approuver le projet de convention de résiliation de bail par lequel la Ville et le Complexe Chaussegros de Léry inc., résilie à compter du 31 octobre 2018, le bail intervenu le 28 octobre 2008 pour un local d'une superficie de 2 149,98 pieds carrés, situé au 333, rue Notre-Dame Est, à des fins administratives (CG08 0547) / Ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention de résiliation de bail par lequel la Ville et le Complexe Chaussegros de Léry inc. résilie, à compter du 31 octobre 2018, le bail intervenu le 28 octobre 2008 pour un local d'une superficie 2 149,98 pieds carrés, situé au 333, rue Notre-Dame Est, utilisé à des fins administratives;
- 2 - d'ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184069010
80.01 (20.23)

CM18 1214

Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à Jeunesse au Soleil, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, des locaux dans le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc, d'une superficie de 254,55 mètres carrés, à des fins communautaires et à titre gratuit / La subvention est de 125 000 \$ pour toute la durée dudit prêt

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête à l'organisme à but non lucratif, Jeunesse au Soleil, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, des locaux d'une superficie d'environ 254,55 mètres carrés dans le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc, à des fins communautaires et à titre gratuit, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1188042002
80.01 (20.24)

CM18 1215

Accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187952002
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1216

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab M.D. inc., consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme François Kassab, M.D. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186044002
80.01 (20.26)

CM18 1217

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 307 287,93 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 307 287,93 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186044001
80.01 (20.27)

CM18 1218

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Tadros Orthopédie Md inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 222 821,55 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie MD inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 222 821,55 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186044003
80.01 (20.28)

CM18 1219

Reconduire la convention de services professionnels d'actuares intervenue avec Morneau Shepell (CE10 1968) (CG16 0455), pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation pour une durée d'un an, soit du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019, de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco (CE10 1968) (CG16 0455) pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186335002
80.01 (20.29)

CM18 1220

Conclure cinq ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Les services EXP inc. (2 069 601,74 \$, taxes incluses), Lemay Co inc. (2 316 449,90 \$, taxes incluses), Daoust-Lestage inc. (1 035 536,13 \$, taxes incluses), Affleck de la Riva architectes (794 212,81 \$, taxes incluses) et Vlan paysages inc. (824 697,27 \$, taxes incluses) pour des services en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 18-17150 (6 soum. pour chaque contrat)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure cinq ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17150;

Firme	Montant maximal
Les services EXP inc.	2 069 601,74 \$
Lemay Co inc.	2 316 449,90 \$
Daoust-Lestage inc.	1 035 536,13 \$
Affleck de la Riva architectes	794 212,81 \$
Vlan paysages	824 697,27 \$
Total	7 040 497,85 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la gestion du portefeuille de projets au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1181009020
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.34) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1221

Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires et d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant de 155 953 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat, auquel intervient le Centre intégré universitaire du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal, par lequel l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville de Montréal le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, à l'angle de la rue Faillon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière avec un montant de 155 953 \$, taxes incluses, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1222**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période approximative de 6 mois, avec Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$, taxes incluses et Groupe B : 966 652,31 \$, taxes incluses) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appels d'offres publics 18-16938 (3 soum.) et 18-17188 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents des appels d'offres publics 18-16938 et 18-17188 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée Appel d'offres 18-17188	Anjou - Lasalle - Le Plateau-Mont-Royal - Le Sud-Ouest - L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève - Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Rosemont-la Petite-Patrie - Saint-Laurent - Saint-Léonard - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée Appel d'offres 18-16938 (Groupe A)	Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Dorval - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée Appel d'offres 18-16938 (Groupe B)		Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1223

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 12 675 350,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16961 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville;
- 3 - d'approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1187737001
80.01 (20.33)

CM18 1224

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428 \$ pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428 \$, pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186185002
80.01 (20.34)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1225

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

- 2 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1180643003
80.01 (30.01)

CM18 1226

Autoriser une dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société du Parc Jean-Drapeau du coût des travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm afin de relocaliser la conduite d'eau principale de 450 mm dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société du Parc Jean-Drapeau du coût des travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm afin de relocaliser la conduite d'eau principale de 450 mm dans le secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185946002
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.03) et 80.01 (42.04) de l'ordre du jour, tel que convenu en début de séance.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1227**Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DÉSIGNANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LE DROIT DE PRÉEMPTION EST EXERCÉ ET QUI PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS AUX FINS DE PARC RÉGIONAL

Attendu le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034),

il est résolu :

1. d'assujettir au droit de préemption, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés aux paragraphes 1° à 9° du présent article au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

- 1° Dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, les lots :

1 270 063	1 455 810	1 455 813	1 455 822
1 455 894	1 455 895	1 455 898	1 874 359
1 874 441			

- 2° Dans le parc-nature du Bois-de-Liesse, les lots :

3 063 787	4 622 944	4 622 945	6 008 323
6 008 324	6 008 325		

- 3° Dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, les lots :

1 977 324	1 978 978	4 589 367	4 589 390
4 590 015	4 590 104		

- 4° Dans le parc-nature du Bois-d'Anjou, les lots :

1 110 468	1 144 214	1 144 243	1 144 260
1 251 075	1 302 069	1 406 504	1 423 023
1 423 024	3 192 970	5 377 069	5 456 665
5 456 666	5 990 920	5 990 921	

- 5° Dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, les lots :

1 055 834	1 055 899	1 276 343	1 276 347
1 276 349	1 276 351	1 279 562	

- 6° Dans le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, les lots :

1 169 309	1 172 398	2 744 688
-----------	-----------	-----------

- 7° Dans le parc-nature des Sources, les lots :

2 455 247	3 178 143
-----------	-----------

8° Dans le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, les lots :

1 416 974	1 416 975	1 416 978	1 416 982
1 416 984	1 416 985	1 416 988	1 416 990
1 416 991	1 416 992	1 417 002	1 417 006
1 417 007	1 417 009	1 417 013	1 417 014
1 417 015	1 417 018	1 417 019	1 417 020
1 417 044	1 418 833	1 991 020	

2. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

La présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Andrée Hénault

1180592004
80.01 (30.03)

CM18 1228

Adoption - Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption ».

Un débat s'engage.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, avec le consentement de la majorité des membres du conseil, propose de scinder le vote afin que les membres se prononcent sur chaque règlement faisant l'objet de cet article.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur le règlement indiqué au point 2 du « Résolu » intitulé : « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption ».

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pausé, Deschamps, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet et Hénault (19)

Ouverture des portes: Le conseiller Alex Norris entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 39
Contre : 19

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare le point 2 du Résolu adopté à la majorité des voix.

La présidente du conseil met aux voix le point 1 du Résolu et le déclare adopté à la majorité des voix.

La présidente déclare l'article 80.01 (42.04) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidence : Mme Andrée Hénault

1186620009
80.01 (42.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1229

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186620008
80.01 (42.01)

CM18 1230

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$ », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1182675001
80.01 (42.02)

CM18 1231

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1180191007
80.01 (42.03)

CM18 1232

Approuver le Règlement R-188 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 10 367 841 \$ pour financer le projet « Acquisition équipements de production phase 2 » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-188 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 10 367 841 \$ pour financer le projet « Acquisition équipements de production phase 2 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal .

Adopté à l'unanimité.

1186213006
80.01 (45.01)

CM18 1233

Nomination de Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, et ce, du 25 octobre 2018 au 30 avril 2021.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1185330005
80.01 (51.01)

CM18 1234

Nomination au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal d'un membre parmi les membres du conseil de la Ville et désignation de la présidente du conseil d'administration

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de nommer Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée, à titre de membre du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, en remplacement de M. Éric Alan Caldwell, pour un mandat de 2 ans à compter du 25 octobre 2018;

2 - de désigner Mme Sophie Mauzerolle au poste de présidente du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

1187590004
80.01 (51.02)

CM18 1235

Nomination aux commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer M. François W. Croteau à titre de membre de la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de Mme Valérie Patreau;
- 2- de nommer Mme Sophie Mauzerolle à titre de membre de la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de Mme Valérie Patreau;
- 3- de nommer M. Pierre Lessard-Blais à titre de membre de la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de Mme Suzie Miron;
- 4- de nommer Mme Stéphanie Watt à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Fanny Magini;
- 5- de nommer Mme Valérie Patreau à titre de présidente de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Maja Vodanovic;
- 6- de nommer Mme Fanny Magini à titre de membre de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- 7- de nommer Mme Maeva Vilain à titre de membre de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Sophie Mauzerolle;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.03)

CM18 1236

Nomination à la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer M. Jérôme Normand, à titre de membre de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Marianne Giguère;

- 2- de nommer M. Robert Beaudry, à titre de membre de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de M. François W. Croteau.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.04)

À 16 h 42, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 15.01 afin de faire coïncider son étude avec la présence d'invités au balcon.

CM18 1237

Déclaration pour le 100^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale

Attendu que le 11 novembre, jour de l'armistice, marque cette année le centième anniversaire de la fin des combats de la Première Guerre mondiale;

Attendu que la Grande Guerre, qui dura de 1914 à 1918, fit près de 10 millions de morts chez les militaires et près de 9 millions de morts chez les civils;

Attendu que cette guerre fut le plus sanglant conflit militaire de l'histoire canadienne avec plus de 66 000 morts canadiens, soit près de 1 % de la population du Canada à l'époque, dont des milliers de soldats issus des nombreux bataillons montréalais levés;

Attendu que cette guerre meurtrière creusa des fossés sans précédent, mais amena également un dévouement, une générosité et une solidarité sans égales de la part des Montréalais et des Montréalaises;

Attendu que la guerre a entraîné des transformations majeures au sein de la société et a laissé des traces majeures dans le paysage montréalais tant aux niveaux social et politique que culturel et économique;

Attendu que le jour du Souvenir commémore les soldats qui sont morts durant la Première Guerre mondiale, mais aussi ceux et celles qui ont perdu la vie durant d'autres conflits;

Attendu que le jour du Souvenir permet également de remercier les anciens combattants et anciennes combattantes pour leur sacrifice, leur bravoure et leur dévouement;

Attendu que la Légion royale canadienne joue un rôle essentiel à Montréal en ce qui a trait au devoir de mémoire et en soutien aux vétérans de toutes les guerres et de tous les conflits depuis la fin de la Première Guerre mondiale et jusqu'à ce jour;

Attendu que la Ville de Montréal compte sur un riche passé militaire et que plusieurs de ses unités sont centenaires et font partie du paysage montréalais;

Il est proposé par M. Sterling Downey

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Lionel Perez
M. Francesco Miele
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne, en ce 22 octobre, l'apport et le sacrifice des Montréalaises et des Montréalais dans le cadre de la Première Guerre mondiale et des autres conflits militaires;
- 2- remercie ses anciens combattants, ses anciennes combattantes, et ses militaires en service pour leur sacrifice et leur dévouement et pour leur apport unique à la société;
- 3- contribue, grâce aux outils et aux pouvoirs dont elle dispose, à épauler ceux et celles qui œuvrent sans relâche pour une société où il est possible de vivre en paix, ensemble, dans l'harmonie.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong cède la parole au conseiller Sterling Downey.

Le conseiller Downey prend la parole et souligne la présence au balcon du lieutenant-colonel Bruno Plourde du Black Watch of Canada, du major (retraité) Jacques Coiteux du Régiment de Maisonneuve, du caporal Scott Lachance du Royal Montreal Regiment, de M. Christopher Sweeney, président de la Fondation Vimy, de M. Gerald Cullens, ancien combattant de Corée du Royal Canadian Corps of Engineers, de M. Steven Latrielle, ancien combattant du Royal 22^e Regiment, de M. Andrew Baddeley qui enseigne maintenant aux cadets de la prochaine génération, de M. Ray Cormier, président de la Royal Canadian Legion, Branch 212 et de M. Bruce Allan, 1^{er} vice-président de la Royal Canadian Legion, Branch 212. Le conseiller Downey les remercie tous d'honorer le conseil de leur présence.

Le conseiller Downey poursuit son intervention et indique qu'il lui sera difficile de résumer l'histoire de cette Grande guerre en 5 minutes afin de rendre justice à ces femmes et à ces hommes qui sont tombés au combat. Le conseiller Downey mentionne que plusieurs régiments de Montréal dont le Black Watch, le Royal Canadian Hussars, le Canadian Grenadier Guards, le régiment De Maisonneuve, les Fusiliers de Mont-Royal et le Royal Montreal étaient présents lors de la Première Guerre mondiale. Il indique que ces personnes ont perdu des frères, des sœurs et des collègues lors d'une des guerres les plus sanglantes de notre histoire. Le conseiller mentionne que ceux qui ont combattu n'étaient guère plus âgés que des adolescents. Le conseiller Downey souhaite honorer ces anciens combattants et reconnaître leur contribution comme il se doit. En terminant, il présente à l'assemblée un volume publié par la Fondation Vimy, intitulé : La Guerre en couleurs, un volume illustré par des centaines de photographies prises lors de ce conflit auxquelles des couleurs ont été ajoutées, livre qui évoque par ces images tous les drames vécus lors de la Grande guerre.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et mentionne que le 11 novembre, jour de l'Armistice, marque la fin de la Première Guerre mondiale, « la Grande guerre » où plus de 66 000 canadiens ont perdu la vie. M. Perez indique que cette journée de commémoration s'adresse aussi aux vétérans des différents conflits qui ont touché notre pays. Le chef de l'opposition officielle rappelle les impacts de la Première Guerre mondiale sur notre conscience nationale et indique que les historiens citent souvent en exemple la bataille de la Crête de Vimy comme un élément déclencheur de cette prise de conscience. Pour terminer, M. Perez mentionne que la fleur du coquelicot qui sera portée dans les prochaines semaines le sera en reconnaissance des sacrifices et du dévouement de tous les vétérans dans leur combat pour la démocratie.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole pour appuyer cette déclaration, et joint sa voix à celle des membres du conseil. Il indique que le 100^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale marque aussi le fait que les vétérans survivants sont de moins en moins nombreux et demande à l'assemblée d'avoir une pensée spéciale pour les légions locales, telle la Légion 98, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Le leader adjoint de l'opposition officielle rappelle également, de triste mémoire, qu'en ce jour, nous commémorons aussi le 4^e anniversaire de la fusillade qui a eu lieu au Monument commémoratif de guerre à Ottawa et qui a coûté la vie au Caporal Nathan Cirillo. Il honore sa mémoire et salue le travail de Forces Armées Canadiennes. Pour terminer, le leader adjoint de l'opposition officielle invite les membres du conseil à participer aux commémorations du Jour du Souvenir, le 11 novembre prochain.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand nous rappelle, pour sa part, que la fin de la Grande guerre devait mettre fin à toutes les guerres mais que ce n'est malheureusement pas ce qui est arrivé. Il mentionne à l'assemblée qu'à la fin de la Première Guerre mondiale, le monde souhaitait se doter d'institutions internationales fortes pour promouvoir le dialogue afin de s'assurer que ces conflits ne se reproduisent plus. Le conseiller Rotrand souligne de ce fait l'importance pour ce conseil et pour tous les paliers de gouvernement de parler en faveur de la coopération internationale et de la paix. Il poursuit son intervention en indiquant que le Canada est un des pays ayant perdu le plus grand nombre de vies humaines lors de ce conflit. Par ailleurs, le conseiller Rotrand rappelle, qu'aux termes de ce conflit et de ceux qui ont suivi, que le Canada est devenu un leader dans l'exercice de son rôle de gardien de la paix et de l'aide internationale. Pour terminer, le conseiller Rotrand réitère l'importance de remercier nos vétérans et d'honorer leurs sacrifices.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole pour saluer les invités présents au balcon pour l'adoption de cette déclaration et tient à souligner à cet effet le travail du conseiller Sterling Downey, de M. Luc Gagnon et de M. Sweeney. La mairesse se dit très heureuse d'accueillir ces invités venus rappeler à l'assemblée tous les sacrifices de celles et ceux qui ont donné leur vie pour en préserver d'autres. La mairesse mentionne qu'elle a eu le privilège de travailler au Vimy Ridge lorsqu'elle avait 19 ans, ce qui lui a permis de mieux comprendre la réalité des gens qui ont vécu la Première Guerre mondiale. La mairesse mentionne également que les soldats qui se battent lors des conflits sont aussi, pour les civils que nous sommes, une présence rassurante puisque nous pouvons compter sur eux pour assurer notre sécurité. Pour terminer, la mairesse tient absolument à saluer, malgré son absence, la brigadière-générale Jennie Carignan devenue commandante de la 2^e Division plus tôt cette année, et remercie à nouveau tous les invités présents.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 17 h 04, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 octobre 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 octobre 2018, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Sue Montgomery et M. Philippe Tomlinson.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Luis Miranda, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

Avant de débiter la période de questions du public, la présidente du conseil souligne la présence dans les tribunes, de jeunes âgés de 8 à 12 ans, de l'arrondissement de Verdun, qui ont participé, en collaboration avec Concertation Montréal, à la 2^e édition de l'initiative « Une soirée à l'hôtel de ville ». Elle nomme les personnes suivantes : de l'organisme L'Ancre des jeunes : Mme Ida Zang, responsable, accompagnée de Mia Tougas-Richer, Antoine Costa-Champagne et Alex Senez; de l'organisme Toujours Ensemble : M. Frantzy François-Jeudi, responsable, accompagné d'Alex L'écuyer et Angelis Yaelle Agbo; et de l'organisme Repaire Jeunesse Dawson : Mme Darley Polony, responsable, accompagnée de Zoé Gauthier, Elijah Qatrimiz et Emmet Carrière. La présidente du conseil espère que toutes ces personnes ont apprécié cette expérience au conseil municipal et les remercie de leur présence.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Yves Daoust	M. Sylvain Ouellet (M. Richard Deschamps)	Le citoyen demande si les appels d'offres concernant les contrats de ré-asphaltage dans l'arrondissement de Ville-Marie ainsi qu'à la ville-centre vont inclure la mise à niveau des regards (trous) d'homme et/ou couvercles / Si les correctifs aux nids de poule neufs après ré-asphaltage dans les rues Maria et des Oblats, dans l'arrondissement de LaSalle vont se faire à coût nul
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante	Faire des représentations auprès des instances supérieures à la suite du dépôt du rapport du G.I.E.C. et volonté politique concernant la réduction des gaz à effet de serre / Urgence d'agir
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Souhaite une ventilation des coûts de la taxe foncière générale sur le compte de taxes municipales / Étalement sur plusieurs versements du compte de taxes
Mme Susan Martinez Gomez	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Augmenter le nombre d'emplacements pour les artistes, dans le Vieux-Montréal, pour la plage horaire de 17 h à 23 h / Plusieurs problématiques rencontrées avec le système de réservation en ligne
M. Martin Dion	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Accessibilité universelle dans les refuges dédiés aux femmes et aux hommes victimes de violence / Où peuvent être référées les personnes en détresse dans l'alternative
Mme Maria Esposito	M. Luc Ferrandez	Projet de réaménagement de la rue Clark - Déploire la difficulté pour les personnes à mobilité réduite à franchir la piste cyclable sur la rue Clark à l'angle de l'avenue Bernard / Motifs justifiant le choix de cet emplacement
M. Luc Martin	M. Luc Ferrandez	Projet de réaménagement de la rue Clark - Retrait de l'avancé de trottoir à l'angle de la rue Clark et de l'avenue Bernard / Mesures prévues pour sécuriser les piétons à cette intersection Dépôt de document
M. James Matthew Chapman	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Si la Ville de Montréal pourrait se fixer un objectif de 80 % de réduction des GES d'ici 2020 / Inclure l'implication citoyenne dans la préparation du prochain Plan de développement durable 2020-2024 de la Ville
M. Mario Caluori	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Impacts de la hausse du compte de taxes foncières depuis les dernières années particulièrement dans Saint-Michel / Demande une rencontre avec un membre du comité exécutif à cet effet Dépôt de document
M. Jean-François Boisvert	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Mise en place d'un test climatique afin de s'assurer que les nouveaux projets de développement ne contribuent pas à hausser notre bilan-carbone / Disponibilité d'un rapport sur l'inventaire des GES

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Daniel Elie Khoury	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) (M. Luc Ferrandez)	Nombre de citoyens de Pierrefonds-Roxboro qui ont été consultés lorsque l'Administration a décidé de bannir la circulation automobile dans son projet de boulevard urbain dans le West Island / Avenir des terrains non construits entre la rue Antoine-Faucon et le boulevard Gouin
Mme Addolorata Esposito	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Retrait de l'avancé de trottoir sur la piste cyclable à l'angle des rues Clark et Bernard / Visibilité réduite en hiver et sécurisation de cette intersection pour les piétons
M. Salvatore Gullotti	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Déplore que le SVPM ait refusé d'intervenir lorsqu'un chien a attaqué le chien du citoyen et le fait que le contrevenant ait pu quitter les lieux sans représailles / Procédure à suivre afin de retrouver le propriétaire du chien
M. Ghyslain Gagnon	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Si la création d'un Bureau de projet pour le prolongement de la ligne bleue avec une connexion à la ligne verte est prévu / Si le projet de connexion vers la ligne verte est une priorité pour l'Administration
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Le citoyen prétend que le dépliant relatif au Règlement concernant la période de questions des citoyens contient des informations erronées / Il affirme que le règlement porte atteinte à sa liberté d'expression
M. Ronald Fitzsimmons	M. Sylvain Ouellet (Mme Giuliana Fumagalli)	Remerciements aux élus de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour leur appui dans le cadre du projet de la salle de concert de l'école François-Perrault

À 20 h 09,

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Jean-François Racine	M. Craig Sauvé (M. Éric Alan Caldwell)	Solutions pour la mobilité à vélo – Meilleure fluidité intermodale entre le vélo et l'autobus / Si Montréal envisage l'installation de supports à vélo sur les autobus de la STM
M. Lino Birri	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau) (M. Lionel Perez)	Recherche de solutions afin de remédier aux problématiques dues aux travaux aux abords du Marché Jean-Talon dont le départ de marchands / Position de l'opposition officielle à cet égard Dépôt de pétition

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 19. Elle remercie tous les citoyens qui se sont déplacés pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

À 20 h 20, le conseil reprend ses travaux et le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 8.01 afin de faire coïncider son étude avec la présence d'invités au balcon.

CM18 1238**Dépôt du rapport d'étude et recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé : « Rédaction épïcène des contenus émanant de la Ville de Montréal »**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'étude et recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé : « Rédaction épïcène des contenus émanant de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité souligne la présence dans les tribunes de représentants du Conseil des Montréalaises, Mme Dorothy Alexandre, présidente, Mme Marie-Ève Maillé, membre et Mme André-Yanne Parent, membre. Il souligne également la présence de deux spécialistes de l'Université McGill, M^e Michaël Lessard et Mme Suzanne Zaccour, auteurs de la Grammaire non sexiste de la langue française. Le leader de la majorité remercie les invités pour leur travail d'accompagnement dans ce mandat d'initiative. Pour terminer, le leader de la majorité salue le travail de la présidente de la Commission de la présidence du conseil, Mme Cathy Wong qui a fait preuve d'un très grand leadership et remercie tous les membres de la commission.

08.01

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1239

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 890 818 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, pour un premier terme d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre du contrat accordé à Conception et gestion intégrées inc. (CM16 1077), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 692 004 \$ à 5 582 822 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1596;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 890 818 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, pour un premier terme d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre du contrat accordé à Conception et gestion intégrées inc. (CM16 1077), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 692 004 \$ à 5 582 822 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1181543006

CM18 1240

Accorder un contrat de gré à gré à Coforce inc. pour les services d'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 276 853,62 \$ taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1597;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré avec Coforce inc., pour la fourniture de services pour l'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 276 853,62 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1181543005

CM18 1241

Accorder un contrat à Enseicom inc. pour la fabrication et l'installation de modules d'affichage libre sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 463 689,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres 18-17215 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1601;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 463 689,24 \$, taxes et contingences incluses, pour la fabrication et l'installation de modules d'affichage libre dans les 19 arrondissements de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Enseicom inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 272 773,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17215;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 20 h 27, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187286004

CM18 1242

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc. (lot 2.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 249 690,94 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-16927 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1602;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 249 690,94 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 - pour la bibliothèque Frontenac (lot 2.4);
- 2- d'accorder à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services exp inc. (lot 2.4), seules firmes soumissionnaires, ces dernières ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, soit pour une somme maximale de 182 130,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16927;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187443002

CM18 1243

Exercer l'option de prolongation du contrat à Infrastructel inc. (CE17 1131) pour le prêt de main d'oeuvre de conception, dans le cadre des projets de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 336 146,31 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1603;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et Infrastructel inc. afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour le prêt de main d'oeuvre de conception, dans le cadre des projets de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (CE17 1131), pour une somme maximale de 336 146,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1186850009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1244

Accorder un contrat à Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'entretien des chutes à neige mécanisées des lieux d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 et Stinson, pour la durée d'une saison hivernale - Dépense maximale totale de 329 748,30 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17201 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1624;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Gestion Industrielle Maintenance Man inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'entretien des chutes à neige mécanisées des lieux d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 et Stinson, pour la durée d'une saison hivernale, aux prix de sa soumission, pour une dépense maximale totale de 329 748,30 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1186320009

CM18 1245

Accorder 2 contrats à Groupe Contant inc. pour la location de souffleuses à haute puissance avec opérateurs, pour le lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel, pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 532 495,22 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17180 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1634;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder 2 contrats à Groupe Contant inc. pour la location de souffleuses à haute puissance avec opérateurs pour le lieu d'élimination de la neige de la carrière Saint-Michel, pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année, aux prix de sa soumission pour les lots mentionnés, pour une dépense maximale totale de 532 495,22 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17180 :

Adjudicataires	Contrats	Montant (toutes taxes incluses)
Groupe Contant inc.	Lot 2 – SHP de 800 HP à CSM	295 531,74 \$
Groupe Contant inc.	Lot 3 – SHP de 1150 à CSM	236 963,48 \$
Total		532 495,22 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1186320013

CM18 1246

Accorder un contrat à Les Solutions de rangement Prisma inc. pour la fourniture et l'installation de modules de rayonnage fixes et mobiles dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds - Dépense totale de 332 589,99 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16896 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1638;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 332 589,98 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture et l'installation de modules de rayonnage dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Solutions de rangement Prisma inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 316 752,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16896;
- 3- d'approuver des contingences de 5 % pour une somme maximale de 15 837,62 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1187346002

CM18 1247

Remplacer le nom de l'adjudicataire auquel fait référence la résolution CM18 0979 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 21 août 2018, en vertu de laquelle le conseil approuvait une entente cadre avec Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver par celui de Demix Agrégats une division de Groupe CRH Canada inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1626;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de remplacer le nom de l'adjudicataire auquel fait référence la résolution CM18 0979 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 21 août 2018, en vertu de laquelle le conseil approuvait une entente cadre avec Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver par celui de Demix Agrégats une division de Groupe CRH Canada inc.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1186134002

CM18 1248

Accorder un contrat à Pavage des Moulins inc., pour la réfection du système d'éclairage du terrain de balle situé dans le parc Père-Marquette, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 796 168,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6139 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1646;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 796 168,48 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réfection du système d'éclairage du terrain de balle situé dans le parc Père-Marquette, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2- d'accorder à Pavage des Moulins inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 776 730,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6139;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1187936008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1249

Accorder un contrat à Cusson-Morin Construction inc. pour la réalisation des travaux de construction d'un mur antibruit et d'un talus végétalisé dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 482 055,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 221715 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1641;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 371 954,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction d'un mur antibruit et d'un talus végétalisé dans le cadre du projet du site Outremont, comprenant les variations de quantités et les incidences, le cas échéant,
- 2- d'accorder à Cusson-Morin Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 101 004,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221715;
- 3- d'autoriser une dépense de 110 100,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences,
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1181009017

CM18 1250

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc P4-a et des travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans l'avenue Querbes et l'avenue Champagneur dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 11 048 856,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 221713 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1642;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 10 215 214,45 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc P4-a et travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue Querbes et l'avenue Champagneur, dans le cadre du projet du site Outremont, comprenant les variations de quantités et les incidences, le cas échéant,
- 2- d'accorder à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 626 848,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221713;
- 3- d'autoriser une dépense de 833 642,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences,

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1181009016

CM18 1251

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réfection de diverses structures (projet 18-12), pour une somme maximale de 1 897 087,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 443210 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1643;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réfection de diverses structures (projet 18-12), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 897 087,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 443210;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1187000006

CM18 1252

Autoriser le transfert d'un montant de 11 497,50 \$, taxes incluses, du budget des incidences au budget des contingences / Autoriser une dépense additionnelle de 54 589,10 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction accessoires au projet d'accessibilité universelle de la piscine intérieure René-Goupil dans le cadre du contrat accordé à Le Groupe St-Lambert (CM18 0481), majorant ainsi le montant total du contrat de 974 320,69 \$ à 1 040 407,29 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1648;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 11 497,50 \$, taxes incluses, du budget des incidences au budget des contingences;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 54 589,10 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction accessoires au projet d'accessibilité universelle de la piscine intérieure René-Goupil dans le cadre du contrat accordé à Le Groupe St-Lambert (CM18 0481), majorant ainsi le montant total du contrat de 974 320,69 \$ à 1 040 407,29 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1180652003

CM18 1253

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Marchand Architecture & Design, Les Consultants S.M. inc., Delisle, Despaux et associés, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Sportif Dollard St-Laurent, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 397 531,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-16861 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1650;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 397 531,93 taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif Dollard-St-Laurent, dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2- d'accorder à Groupe Marchand Architecture & Design, Les Consultants S.M. inc., Delisle, Despaux et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, soit pour une somme maximale de 1 035 263,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16861;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1188091001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1254

Exercer l'option d'acquisition du Complexe modulaire appartenant à SMS-Dion inc., situé sur le site temporaire de la cour de services du Sud-Ouest, situé au 3552, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 551 880 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1653;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option d'acquisition du Complexe modulaire (bâtiments modulaires préfabriqués) appartenant à la SMS-Dion inc., à compter du 18 novembre 2018, sur le site temporaire de la cour de services du Sud-Ouest, situé au 3552, rue Saint-Patrick, pour les besoins de l'arrondissement du Sud-Ouest, moyennant une dépense totale de 551 880 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1184565001

CM18 1255

Approuver les projets de prolongation de baux par lesquels la Ville loue à Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, Coalition SIDA des sourds de Québec, RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels) et Groupe de recherche et d'intervention sociale gaie et lesbienne, à des fins communautaires, des locaux situé au 2075, rue Plessis, pour une durée additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, moyennant un loyer total de 31 990 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1656;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, à des fins communautaires, un local d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, moyennant un loyer total de 7 200 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Coalition SIDA des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, moyennant un loyer total de 4 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 6 432,29 pieds carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, moyennant un loyer total de 17 800 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 4- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe de recherche et d'intervention sociale gaie et lesbienne, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 906,97 pieds carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, moyennant un loyer total de 2 490 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 5- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1184069013

CM18 1256

Approuver le projet de renouvellement de bail par lequel la Ville loue au Centre de ressources et transition pour danseurs - Québec, à des fins administratives, un local d'une superficie d'environ 861,11 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, moyennant un loyer total de 36 140,52 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1655;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue au Centre de ressources et transition pour danseurs – Québec, à des fins administratives, le local 313 d'une superficie locative d'environ 861,11 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, moyennant un loyer total de 36 140,52 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1184069016

CM18 1257

Régulariser l'entente de location entre la Ville et la Société du Château Dufresne inc. pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 octobre 2018 / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société du Château Dufresne inc., à des fins d'institutions muséales, des locaux d'une superficie de 27 070 pieds carrés, soit l'ensemble de l'édifice, situé au 2929, avenue Jeanne-d'Arc et au 4040, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, moyennant un loyer total de 10 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1658;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de régulariser l'entente de location entre la Ville et la Société du Château Dufresne inc. pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 octobre 2018;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société du Château Dufresne inc., à des fins d'institutions muséales, des locaux d'une superficie de 27 070 pieds carrés, soit l'ensemble de l'édifice, situés au 2929, avenue Jeanne-d'Arc et au 4040, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, moyennant un loyer total de 10 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1185372004

CM18 1258

Modifier la convention intervenue entre la Ville et Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), afin de hausser le montant du soutien financier de la Ville à 1 600 000 \$, pour la réalisation du projet de logements abordables pour étudiants, sur l'avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Approuver un projet d'addenda no1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1663;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Unité de Travail pour l'Implantation de Logement Étudiant (UTILE) (CM17 0143), afin de hausser le montant du soutien financier à 1 600 000 \$, pour la réalisation du projet de logements abordables pour étudiants sur l'avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1186692001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1259

Accorder un contrat, d'une durée d'un an, à Gestion USD inc. pour le service de réparation de bacs roulants, pour une somme maximale de 477 139,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17226 (1 soum.) / Autoriser l'ajustement à la base budgétaire de 2019 d'un montant de 267 900 \$, taxe nette, récurrent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1684;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Gestion USD inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019, le contrat pour les services de réparation de bacs roulants, aux prix unitaires indiqués à la soumission, par pièces et pour le service de réparation à domicile, pour une somme maximale de 477 139,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17226;
- 2 - d'autoriser l'ajustement à la base budgétaire de 2019 d'un montant de 267 900 \$, taxe nette, récurrent;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1188038002

CM18 1260

Approuver un projet de convention de gré à gré entre la Ville et La Presse (2018) inc. pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1685;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse (2018) inc. pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1186756002

CM18 1261

Autoriser une dépense additionnelle de 332 514,59 \$, taxes incluses, ainsi qu'un virement de 116 042,11 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences vers l'enveloppe des contingences, pour la reconstruction d'une conduite d'eau potable à l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Luc et du boulevard Décarie et autres travaux contingents, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc., (CM17 0780), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 477 823,48 \$ à 9 926 380,18 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1686;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 332 514,59 \$, taxes incluses et un virement de 116 042,11 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences vers celle des contingences, pour la reconstruction d'une conduite d'eau potable dans l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Luc et du boulevard Décarie et autres travaux contingents, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CM17 0780), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 477 823,48 \$ à 9 926 380,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1187231062

CM18 1262

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Institut de l'électrification des transports intelligents, dit aussi Jalon, pour l'accompagnement à la réalisation de projets pilotes de navettes automatisées sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 200 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1692;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels pour l'accompagnement à la réalisation de projets pilotes de navettes automatisées sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel à l'Institut de l'électrification des transports intelligents, dit aussi Jalon, s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 200 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service datée du 24 septembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1185890006

CM18 1263

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Secrétariat à la région métropolitaine et les Commissions scolaires de Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1703;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (devenu ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur), le ministre responsable de la région de Montréal « Secrétariat à la région métropolitaine » (devenu la ministre responsable de la Métropole et de la Région de Montréal) et les cinq commissions scolaires suivantes : la Commission scolaire de Montréal, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, la Commission scolaire English-Montréal ainsi que la Commission scolaire Lester-B.-Pearson œuvrant sur le territoire de Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;
- 2 - de mandater le Bureau des relations gouvernementales et municipales, en collaboration avec le Service de la concertation avec les arrondissements, de transmettre l'entente aux dix-neuf arrondissements de Montréal, ainsi qu'un modèle d'entente adapté pour les arrondissements, afin que leurs instances puissent en être saisies et qu'elles puissent l'utiliser pour la conclusion éventuelle de leurs propres ententes avec les commissions scolaires concernées;
- 3 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports afin de préciser, avec les commissions scolaires, les termes de la convention d'utilisation à être signée (soit les aspects opérationnels et administratifs) entre la Ville et les cinq commissions scolaires concernant les installations et équipements de sports et loisirs qui sont sous la responsabilité du conseil municipal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1180599001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 et 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1264

Fermer comme domaine public le lot 5 727 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la signature du projet d'acte de vente dudit lot à l'Office municipal d'habitation de Montréal, aux fins de développement de logements sociaux et communautaires et de bureaux (siège social), situé sur le site du métro Rosemont, à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1698;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de fermer comme domaine public le lot 5 277 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la signature du projet d'acte de vente dudit lot à l'Office municipal d'habitation de Montréal aux fins de développement de logements sociaux et communautaires et de bureaux (siège social) et ce, tel qu'approuvé par la résolution CM18 0801 le 18 juin 2018, situé sur le site du métro Rosemont, à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1181027004

CM18 1265

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Accessoires Outillage limitée, pour la location saisonnière de balais de rue, sans opérateur et avec entretien, pour un terme de 9 ans - entente comportant une clause d'utilisation maximale de 5 ans par appareil à raison de 8 mois par année - Appel d'offres public 18-16940 (3 soum.) / Autoriser une dépense de 13 398 294,80 \$, taxes et contingences incluses, pour la location saisonnière de 26 balais de rue, sans opérateur et avec entretien, pour une période de 5 ans, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Accessoires Outillage limitée / Ajuster la base budgétaire du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) de 855 800 \$, pour les années 2020 à 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1682;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, pour un terme de 9 ans, pour la location saisonnière de balais de rue sans opérateur et avec entretien;
- 3 - d'accorder à Accessoires Outillage limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16940 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers et ce au rythme des besoins à combler;
- 5 - d'autoriser une dépense de 13 398 294,80 \$, taxes et contingences incluses, pour la location de 26 balais de rue sans opérateur et avec entretien, pour une période de 5 ans, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Accessoires Outillage limitée;
- 6 - d'ajuster la base budgétaire du Service du matériel roulant et des ateliers d'un montant de 855 800 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022 pour un total de 2,567 M\$, conformément aux informations financières inscrites à la certification des fonds.

7 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1184922016

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1266

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 100 000 \$, pour l'année 2018, pour le remboursement des frais encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence dispensées par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 septembre 2018 par sa résolution CE18 1580;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 100 000 \$, pour l'année 2018, pour le remboursement des frais encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence dispensées par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1180498004

CM18 1267

Autoriser la démolition d'une dépendance située au 1700, boulevard Henri-Bourassa Est, (Collège Mont-Saint-Louis), immeuble patrimonial classé, site patrimonial cité du Sault-au-Récollet, sur le lot 2 494 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) et des Règlements 02-002 et 02-136 - Demande de permis no 3001433007

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1617;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'autoriser la démolition d'une dépendance située au 1700, boulevard Henri-Bourassa Est (Collège Mont-Saint-Louis), érigée sur le lot 2 494 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le site du patrimoine cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1184197001

CM18 1268

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1609;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

- 2- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1180643002

CM18 1269

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de 35 saillies de trottoirs verdies à diverses intersections des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1666;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de 35 saillies de trottoirs verdies à diverses intersections des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1181097012

CM18 1270

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière locale - eau et égouts, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts en arrondissement au montant de 4 300 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1667;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière locale – eau et égouts, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts en arrondissement au montant de 4 300 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1180110001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1271

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la modification du tracé de la piste cyclable d'agglomération à l'intérieur du parc Aimé-Léonard à Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1705;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la modification du tracé de la piste cyclable d'agglomération à l'intérieur du parc Aimé-Léonard, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1181097011

CM18 1272

Autoriser le remplacement de l'imputation budgétaire du projet Printemps numérique, approuvé par la résolution CM17 0272 (28 mars 2017), portion 2018, par une imputation associée à l'Entente de 150 M\$ avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, source de financement de la Stratégie de développement économique 2018-2022 / Autoriser l'utilisation de la somme ainsi dégagée, soit 225 000 \$ de source locale, à des fins de réalisation du mandat du Bureau du design

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1714;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le remplacement de l'imputation budgétaire du projet Printemps numérique, approuvé par la résolution CM17 0272 (28 mars 2017), portion 2018, par une imputation associée à l'Entente de 150 M\$ avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, source de financement de la Stratégie de développement économique 2018-2022;
- 2- d'autoriser l'utilisation de la somme ainsi dégagée, soit 225 000 \$ de source locale, à des fins de réalisation du mandat du Bureau du design;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1180191005

CM18 1273

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue Monselet, entre l'avenue des Récollets et l'avenue Gariépy, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue Monselet, entre l'avenue des Récollets et l'avenue Gariépy, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1183496007

CM18 1274

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1180025001

CM18 1275

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1187235008

CM18 1276

Avis de motion et dépôt - Règlement abrogeant le Règlement 17-090 et décrétant la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre la 17^e Avenue et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement 17-090 et décrétant la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre la 17^e Avenue et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1181233003

CM18 1277

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 6 011 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 011 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1187666004

CM18 1278

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 21 800 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 800 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1187235007

CM18 1279

Avis de motion et dépôt - Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1185950002

CM18 1280

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1185981002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1281

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 13^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 13^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 17 septembre 2018 par sa résolution CM18 1149;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 13^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 17 septembre 2018 par sa résolution CM18 1149;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2018, par sa résolution CE18 1464;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 13^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1183496004

Règlement 18-057

CM18 1282

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 889 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 9 889 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation à l'assemblée du conseil municipal du 17 septembre 2018 par sa résolution CM18 1150;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 889 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation » à l'assemblée du conseil municipal du 17 septembre 2018 par sa résolution CM18 1150;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018, par sa résolution CE18 1508;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 889 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation la gestion de la circulation », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1182968013

Règlement 18-058

CM18 1283

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 16 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert à l'assemblée du conseil municipal du 17 septembre 2018 par sa résolution CM18 1151;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert » à l'assemblée du conseil municipal du 17 septembre 2018 par sa résolution CM18 1151;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018, par sa résolution CE18 1509;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1181009008

Règlement 18-059

CM18 1284

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles (18-040) dans le but de préciser l'objet du règlement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE1717;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de remplacer l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles (18-040) par le suivant :

« 1. Un emprunt de 50 000 000 \$ est autorisé afin de financer l'acquisition d'immeubles dans le but de constituer une réserve foncière ainsi que les travaux nécessaires à leur mise en valeur, notamment la décontamination et la démolition de bâtiments. »

Adopté à l'unanimité.

42.04 1187782006

CM18 1285

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité dans le territoire de l'arrondissement d'Anjou

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité dans le territoire de l'arrondissement d'Anjou à l'assemblée du conseil d'arrondissement d'Anjou du 31 juillet 2018, par sa résolution CA18 12 191;

Vu la résolution CA18 12 195 du conseil d'arrondissement d'Anjou à sa séance du 31 juillet 2018, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le mardi 4 septembre 2018 à 18 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018, par sa résolution CE18 1673;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité dans le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1177747003

CM18 1286

Renommer « parc du Tramway-83 » le parc José-Rizal et « parc Michelle-Arthus » le parc Snowdon, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1618;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Lionel Perez
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

- 1- de renommer « parc du Tramway-83 » le parc José-Rizal situé du côté sud du chemin Queen-Mary, entre les avenues Earnscliffe et Clanranald, et constitué du lot 2 347 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- 2- de renommer « parc Michelle-Arthus » le parc Snowdon (nom usuel) situé de part et d'autre de la rue Snowdon, entre les avenues Earnscliffe et Clanranald, et constitué des lots 2 384 977 et 2 385 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1184521013

CM18 1287

Nomination aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer M. François W. Croteau à titre de membre de la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de Mme Valérie Patreau;
- 2- de nommer Mme Sophie Mauzerolle à titre de membre de la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de Mme Valérie Patreau;
- 3- de nommer M. Pierre Lessard-Blais à titre de membre de la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de Mme Suzie Miron;
- 4- de nommer Mme Stéphanie Watt à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Fanny Magini;
- 5- de nommer Mme Valérie Patreau à titre de présidente de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Maja Vodanovic;
- 6- de nommer Mme Fanny Magini à titre de membre de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- 7- de nommer Mme Maeva Vilain à titre de membre de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Sophie Mauzerolle;
- 8- de nommer M. Peter McQueen à titre de membre de la Commission de la présidence du conseil, en remplacement de M. Jérôme Normand;

- 9- de nommer Mme Suzie Miron à titre de membre de la Commission de la présidence du conseil, en remplacement de Mme Christine Gosselin.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 21 h 58, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 23 octobre 2018, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 octobre 2018
13 h**

**Séance tenue le mardi 23 octobre 2018, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez et Mme Marie-Jos e Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Deschamps, M. Luis Miranda, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR    L'ARTICLE 65.02

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Deschamps, M. Luis Miranda, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LE 1^{ER} PARAGRAPHE DU R SOLU DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS PARENTEAU ET ROTRAND   L'ARTICLE 65.04

Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Deschamps, M. Luc Ferrandez, M. Luis Miranda, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR    L'ARTICLE 65.05

Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Luis Miranda, M. Lionel Perez, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

AUTRES PR SENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-r dactrice
Mme Lynne Tr panier, Conseill re - analyse et contr le de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Pagé	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Représentations auprès du gouvernement du Québec afin de revoir les critères d'admissibilité du Programme québécois de subvention aux aînés pour faire face aux hausses de taxes / Appui de l'ensemble des membres du conseil souhaité Dépôt de document
M. Michael Labelle	M. Dimitrios (Jim) Beis (M. Francesco Miele) (M. Éric Alan Caldwell)	Résolution CA29 0204 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Projet immobilier des Cours Trafalgar – informations demandées concernant la conformité du projet / Pourquoi ce projet a été adopté dans son état actuel – droit de regard de la Ville Dépôt de document

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 39. Elle remercie les citoyens qui se sont déplacés pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Création d'un Bureau de projet de la ligne rose du métro – souhaite que l'Administration travaille de façon plus conciliante avec le nouveau gouvernement dans l'intérêt des Montréalais / Travail plus conciliant de l'Administration avec le nouveau gouvernement afin que les intérêts de Montréal soient pris au sérieux

La leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, soulève une question de privilège concernant les propos tenus par la mairesse lors de son intervention.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante et lui demande de retirer le mot « faux » qui est antiparlementaire. Cette dernière s'exécute et le remplace par le mot « inexact ».

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et remercie la mairesse pour le correctif apporté à l'égard du mot antiparlementaire mais souligne que certains propos tenus par la mairesse à l'endroit d'Ensemble Montréal et du conseiller Dimitrios (Jim) Beis qui aurait insinué que M. Legault est raciste, sont inappropriés et demande à la mairesse de les retirer.

La présidente du conseil indique que son intervention va porter sur l'utilisation du mot « raciste » qui est antiparlementaire et sur certaines hypothèses qu'il faut éviter d'émettre, dont le racisme.

Le leader de la majorité intervient pour rappeler aux membres du conseil qu'il y a une entente existante à l'effet que les questions de privilège doivent être adressées à la fin de la période de questions des membres du conseil et non lorsque celle-ci est en cours.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle indique que le leader de la majorité a raison de dire qu'une entente existe entre les partis à l'effet que les questions de privilèges doivent être posées à la fin de la période de questions des membres du conseil. Le chef de l'opposition officielle souligne que dans le règlement, il est stipulé qu'un membre du conseil peut adresser sa question à tout moment et indique que le fait d'attendre la fin de la période de questions des membres du conseil porte atteinte aux privilèges. Il suggère que cet enjeu soit soumis à la Commission de la présidence du conseil.

La présidente du conseil précise qu'elle a laissé la mairesse terminer son intervention car il s'agissait d'une réponse courte, mais croit également que la présidence a son rôle à jouer et si nécessaire, elle se réserve le droit d'intervenir pendant les discours si ceux-ci ont une durée prolongée. La présidente du conseil a pris bonne note des commentaires du chef de l'opposition officielle et cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité mentionne qu'il ne voit pas comment le fait de demander aux partis de respecter une entente qui rend les débats plus civilisés, est un abus de pouvoir. La présidente du conseil ne reconnaît pas l'intervention du leader de la majorité et déclare l'incident clos. Elle cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy pour la poursuite de la période de questions.

Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Représentations auprès du gouvernement du Québec pour assurer la pérennité du Centre de la prévention de la radicalisation menant à la violence / Pourquoi la mairesse n'a jamais visité le Centre malgré les invitations du président du conseil d'administration
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Projet de la ligne rose du métro – collaborer avec l'Administration afin de trouver des solutions innovatrices afin que les gens qui habitent le Nord-Est de Montréal puissent bénéficier d'un système de transport en commun rapide - sectionner le projet ligne rose en 2 phases

À 9 h 56,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Engagement que le projet de la ligne rose lancé en 2017 ne sera pas le seul et ouverture pour étudier différents scénarios
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	<i>Loi provinciale sur le cannabis</i> et interdiction de fumer du cannabis lors d'événements spéciaux, tels que le Défilé du Père Noël et la Fête des Neiges – demande la cohérence de l'Administration dans ce dossier

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, rappelle à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante et au conseiller Sari que le mot « gang » n'est pas un mot parlementaire et demande qu'il soit retiré. La mairesse et le conseiller Sari acquiescent à la demande de la présidente du conseil. Avant de céder la parole au conseiller Sari pour sa question complémentaire, la présidente du conseil rappelle également que le terme « berner la population » est antiparlementaire. Le conseiller Sari le retire.

M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Demande que le règlement soit amendé afin d'interdire la consommation de cannabis lors d'événements spéciaux destinés aux enfants
------------------	---------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 05.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle revient sur les propos du leader de la majorité, M. François Limoges, qui stipulaient que les questions de règlement ou de privilège devaient être soulevées à la fin de la période de question des membres du conseil seulement. Il invoque les articles 65, 96 et 101 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* pour démontrer que les membres du conseil peuvent poser leurs questions de règlement ou de privilège en tout temps et que l'entente dont a fait mention le leader de la majorité était pour la période de questions du public seulement. Le leader adjoint de l'opposition officielle rappelle que l'assemblée est régie par le présent règlement.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité s'adresse aux élus du dernier mandat et indique qu'il est exact de dire que les membres attendaient la fin de la période de questions des membres du conseil pour soulever les questions de règlement ou de privilège et que cette pratique était en vigueur depuis de nombreuses années. Le leader de la majorité exprime son accord sur les articles de règlement invoqués par le leader adjoint de la majorité mais reproche à l'opposition officielle de se lever systématiquement pour interrompre un membre du conseil qui prend la parole si ses propos ne lui conviennent pas, ce qui affecte la qualité des débats.

La présidente du conseil prend la parole et invite les membres du conseil au respect de la présidence du conseil. La présidente du conseil indique qu'elle se réserve le droit de choisir à quel moment sera entendu la question de règlement ou de privilège. Elle rappelle également que cette entente visait la fluidité des débats et réitère l'importance du respect du règlement, du déroulement des débats, sans oublier la collaboration de tous les membres du conseil.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller, M. Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour soutenir la jurisprudence créée par la présidente du conseil. Il donne raison aux deux leaders, MM. Limoges et Miele et mentionne que le règlement actuel comporte des contradictions. Le conseiller Rotrand indique qu'il existe des ententes non écrites depuis des années qui sont devenues des pratiques et par la suite des règles non écrites. Le conseiller Rotrand invite les membres du conseil à respecter cette jurisprudence dans le futur.

La présidente du conseil cède la parole à leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Avant de poursuivre les travaux, la leader de l'opposition officielle soulève une question de privilège relativement à son intervention à l'article 20.16 sur la nouvelle cour de voirie dans l'arrondissement du Sud-Ouest et les délais de livraison. La leader de l'opposition officielle invoque l'article 101 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* parce qu'elle considère que les droits, les privilèges et les prérogatives des membres du conseil ont été lésés puisque le conseiller Benoit Dorais a dit que le Programme de cour de services a été interrompu par la dernière Administration et, qu'après vérifications aux PTI 2017-2019 et 2018-2020, il y a eu une réduction des investissements par l'Administration actuelle.

La présidente du conseil demande à la leader de l'opposition officielle de justifier le lien entre l'article 101 et l'atteinte des privilèges des membres du conseil.

La leader de l'opposition officielle estime que les privilèges des membres du conseil ont été atteints puisque la question n'a pas été répondue en tenant compte de tous les faits.

La présidente du conseil indique que l'article 101 ne peut être utilisé pour rétablir des faits et conséquemment ne reconnaît pas la question de privilège de la leader de l'opposition officielle.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et indique qu'effectivement la question de privilège ne sert pas à ouvrir un débat et à contester une interprétation des faits que l'on juge erronée.

La présidente du conseil invite le leader de la majorité à poursuivre avec l'ordre du jour.

Avant de poursuivre les travaux, le leader de la majorité cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante. Elle dépose une réponse écrite à la question du chef de l'opposition officielle concernant la liste des intersections réaménagées et sécurisées en 2018.

À 10 h 15, le conseil reprend ses travaux au chapitre 65 de l'ordre du jour.

CM18 1288

Motion de l'opposition officielle afin de favoriser un environnement sans harcèlement dans les transports collectifs

Attendu que le harcèlement dans les transports collectifs de la Ville de Montréal est une réalité;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une déclaration visant à contrer les violences à caractère sexuel au mois de mai 2018 et qu'elle fait écho à l'avis « Montréal, une ville festive pour toutes » déposé par le Conseil des Montréalaises en juin 2017;

Attendu que l'avis indiquait que le sentiment d'insécurité dans l'espace public poussait les femmes à adopter des « stratégies d'évitement et d'autoprotection qui consistent à éviter tout danger potentiel, en demeurant, par exemple, à la maison le soir ou en limitant les endroits fréquentés et les moyens de transport utilisés »;

Attendu que le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CEAF) a effectué un sondage en ligne entre novembre 2016 et mars 2017 : sur 218 répondantes à une question sur le harcèlement, 191 indiquaient que leur droit de circuler librement dans les lieux publics sans être harcelées n'était pas respecté sur la rue, 147 dans le métro, 109 aux arrêts d'autobus et 90 dans l'autobus;

Attendu que selon le résumé de l'enquête du CEAF, la plupart des femmes qui déposent des plaintes à la Société de transport de Montréal (STM) abandonnent leurs démarches, car l'organisation évoque généralement l'impossibilité de retrouver le harceleur;

Attendu que selon des recherches menées par la Gazette des femmes, la STM envoie systématiquement les plaintes de harcèlement au Service de police de Montréal « sans documenter les faits rapportés ni recenser les endroits où ils auraient eu lieu » et que l'absence de statistiques empêche la pleine reconnaissance d'un problème sociétal banalisé;

Attendu que la STM offre le service « Entre 2 arrêts » permettant aux femmes qui voyagent seules la nuit de descendre entre deux arrêts de bus afin d'assurer leur sécurité;

Attendu qu'en collaboration avec la STM et le RTM (à l'époque l'AMT), les services de police des villes de Montréal, Laval et Longueuil ont lancé la campagne de sensibilisation « Réagissez - dénoncez » en 2016 pour une durée d'un mois seulement;

Attendu que les militantes du Comité de lutte contre le harcèlement de rue du CEAF ont reçu une subvention de la part du Secrétariat à la condition féminine afin de lancer une campagne d'affichage féministe intersectionnelle contre le harcèlement de rue à Montréal;

Attendu que plusieurs sociétés de transports collectifs, telles que celles de Paris, Bordeaux, Toronto et Vancouver, ont lancé des campagnes de sensibilisation contre le harcèlement auprès de la population et de leur personnel;

Attendu que les sociétés de transport de l'Île-de-France, de Paris et de Toronto ont créé des applications mobiles permettant de recenser en temps réel les cas de harcèlement, ce qui contribue à documenter ce phénomène et favorise le sentiment de sécurité;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par Mme Effie Giannou
Mme Sophie Mauzerolle

que la STM :

- 1- crée une application mobile permettant aux usagers de signaler et de géolocaliser en temps réel les cas de harcèlement au sein de son réseau en vue de les documenter et d'intervenir auprès des personnes dont le droit de circuler librement sans être harcelées n'a pas été respecté;
- 2- lance une campagne de sensibilisation ciblée auprès de son personnel en vue de les former à reconnaître un cas de harcèlement et à intervenir auprès des personnes dont le droit de circuler librement sans être harcelées n'a pas été respecté;
- 3- affiche à nouveau dans ses autobus des écriteaux indiquant clairement le service « Entre 2 arrêts » qui est proposé aux femmes qui voyagent seules la nuit et étende ce service à toutes les personnes vulnérables ou ressentant un sentiment d'insécurité;
- 4- collabore avec le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal afin que leur campagne de sensibilisation soit diffusée dans les transports collectifs montréalais.

Un débat s'engage.

À 10 h 26, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Il est proposé par Mme Suzie Miron

appuyé par Mme Sophie Mauzerolle

d'apporter l'amendement suivant à l'article 65.01 :

de remplacer les paragraphes 1, 2 et 4 du « Résolu » par les suivants :

- « 1- Que la STM collabore avec ses partenaires régionaux et avec les intervenants appropriés en sécurité publique, notamment la Ville de Montréal, l'ARTM et les services de police de la région, afin d'étudier la création d'une application mobile permettant aux usagers de signaler et de géolocaliser en temps réel les cas de harcèlement au sein de son réseau en vue de les documenter et d'intervenir auprès des personnes dont le droit de circuler librement sans être harcelées n'a pas été respecté;
- 2- Que la STM lance une campagne de sensibilisation ciblée auprès de son personnel en vue d'améliorer la reconnaissance des cas de harcèlement dans les transports collectifs et les signalements de ces cas aux autorités habilitées à intervenir directement auprès des victimes;
- 4- Que la STM poursuive sa collaboration avec le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal afin qu'une campagne de sensibilisation sur le harcèlement dans les transports collectifs soit largement diffusée auprès de Montréalaises et des Montréalais, notamment dans les transports collectifs, et de déterminer les meilleurs moyens pour y arriver; »

Un débat s'engage sur l'amendement des conseillères Miron et Mauzerolle.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli

d'apporter un sous-amendement à l'amendement des conseillères Miron et Mauzerolle :

« de remplacer au début des paragraphes 1 à 4 du « Résolu » les mots « Que la STM » par les mots « Que le conseil municipal invite la STM à »;

Le conseiller Rotrand demande également pourquoi avoir mandaté le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CEAF) plutôt que le Conseil des Montréalaises.

Le vice-président du conseil cède la parole à la conseillère Suzie Miron.

La conseillère Suzie Miron indique que le CEAF avait déjà fait des représentations auprès de la STM ainsi qu'auprès des élus de Sainte-Marie et qu'elle accepte le sous-amendement proposé par le conseiller Rotrand et la conseillère Fumagalli.

Le vice-président du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle pour un complément d'information à la suite de l'intervention de la conseillère Miron.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, propose de suspendre les travaux pour quelques minutes afin de prendre connaissance de l'article 65.01, tel qu'amendé.

À 10 h 33, le vice-président du conseil suspend les travaux.

À 10 h 43, le conseil reprend ses travaux.

Le vice-président du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un sous-amendement à l'article 65.01, tel qu'amendé.

« de remplacer au 1^{er} paragraphe du Résolu les mots « ...afin d'étudier la création d'une ...» par les mots « afin de créer une ».

Un débat s'engage sur la proposition de sous-amendement de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy et du chef de l'opposition officielle, M. Perez.

Le vice-président du conseil cède la parole à la conseillère Suzie Miron.

La conseillère Miron indique qu'elle ne peut accepter le sous-amendement proposé car on ne peut exiger à la STM de créer une application.

Le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle indique pour sa part, qu'avec l'incorporation demandée par le conseiller Rotrand dans son sous-amendement, soit d'inviter la STM à agir, cela n'oblige pas cette dernière à créer obligatoirement une application. Cependant, il affirme que les mots « afin de créer » seraient plus forts que « d'étudier la création » et en lien étroit avec l'intention exprimée dans la motion.

À 10 h 50, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit sur la proposition de sous-amendement de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy et du chef de l'opposition officielle, M. Perez.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle constate qu'il y a consensus sur les mots « afin d'étudier la création » et il retire sa proposition de sous-amendement en conséquence.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM18 1289

Motion de l'opposition officielle afin que Montréal se dote d'un plan pour contrôler la présence des rats dans les lieux publics

Attendu que la présence des rats dans les milieux urbains peut avoir des impacts sanitaires reliés à la transmission de maladies en plus de générer des dégâts aux immeubles, aux espaces verts ainsi qu'aux infrastructures publiques;

Attendu que selon l'industrie de la gestion parasitaire, la Ville de Montréal compte entre 5 et 6 millions de rats en 2018, soit entre 2 et 3 rats par habitant, lesquels vivent pour la plupart dans les égouts de la Ville;

Attendu que leur accès à de la nourriture (généralement sous forme de déchets domestiques ou commerciaux) ainsi que la multiplication des chantiers qui perturbent leur habitat sont les causes principales de la présence des rats dans les lieux publics;

Attendu que les bris occasionnés par la vétusté du système d'égout montréalais et la multiplication des chantiers impliquant l'ouverture dudit système facilitent la propagation des rats jusque dans les lieux publics;

Attendu que les services 311 de la Ville de Montréal ont reçu plus de 2 350 appels pour des demandes d'extermination de rats de 2016 à 2018 seulement;

Attendu que de nombreux citoyens font directement appel à des entreprises de gestion parasitaire plutôt qu'à la Ville et ne déclarent donc pas la présence ou l'infestation de rats sur leur propriété;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée du *Règlement sur l'extermination*, du *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements*, du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments*, du *Règlement relatif à l'inspection des aliments* et du *Règlement sur le logement* et a récemment adopté le Plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logement décentes lesquels fournissent aux arrondissements le pouvoir d'agir contre la présence de vermine et de rongeurs sur leur territoire;

Attendu que la Ville de Montréal contrôle les populations de rats uniquement de manière ponctuelle en faisant usage de rodenticides et que selon l'Organisation mondiale de la santé, cette pratique n'est pas une solution à long terme;

Attendu que plusieurs grandes villes telles que Paris, New York, Chicago, Washington D.C. ou encore Vancouver ont adopté des plans de gestion des rats comprenant des mesures telles que la révision complète de leur système de gestion des déchets domestiques et commerciaux, une campagne de sensibilisation et le remplacement de poubelles ouvertes par des poubelles fermées dans les lieux publics les plus fréquentés;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

que la Ville de Montréal se dote d'un plan pour contrôler la présence des rats dans les lieux publics qui comprend les mesures suivantes :

- mettre en place, lors de travaux impliquant l'ouverture du système d'égouts, une procédure de dératisation systématique pendant la durée complète des travaux pour gérer l'afflux de rats pouvant s'en échapper;
- revoir le système de gestion des déchets domestiques et commerciaux (heures de collectes, conteneurs, etc.) afin de réduire la présence des rats et d'améliorer la propreté dans les lieux publics;
- lancer une campagne de sensibilisation ciblée auprès commerçants du secteur de l'alimentation dans l'optique de faire respecter les règles d'hygiène dans les lieux publics ainsi qu'auprès des résidents afin de les encourager à déclarer à la Ville la présence ou l'infestation de rats pour mieux documenter le problème;

- planifier un programme de remplacement progressif des poubelles ouvertes dans les lieux publics par des poubelles fermées.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau et Pautzé (35)

Résultat: En faveur : 21
Contre : 35

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM18 1290

Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal implante la norme ISO 37 001, une certification anticorruption

Attendu que la corruption est l'un des fléaux les plus nuisibles et difficiles à contrer à l'échelle mondiale, notamment dans les organisations publiques et gouvernementales;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté plusieurs mesures au cours des dernières années afin de continuer à combattre la corruption, notamment la création du Bureau de l'Inspecteur général, l'adoption d'un règlement en place d'une simple politique de gestion contractuelle et la mise sur pied d'un programme d'évaluation des fournisseurs;

Attendu que l'*International Organization for Standardization* (ISO) et les normes qu'elle produit sont reconnues dans 162 pays dans le monde;

Attendu qu'en 2016, la norme de gestion anticorruption ISO 37 001 a été élaborée pour aider les organismes, incluant les entités publiques, à lutter contre la corruption et à promouvoir une culture d'éthique;

Attendu qu'en dépit des efforts mis en œuvre par la Ville de Montréal, la lutte à la corruption demeure une préoccupation de tous les jours et que la Ville veut rester un chef de file dans ce domaine;

Attendu qu'en appliquant cette norme, la Ville de Montréal disposera des meilleurs outils pour maintenir une approche proactive en matière de lutte contre la corruption et déploiera une série de mesures efficaces qui permettront à l'administration de prévenir, de détecter, de corriger et d'éliminer la corruption;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest a annoncé en 2017 qu'il entamait le processus afin d'obtenir la certification ISO 37 001 et a adopté en juillet 2017 une résolution à cet effet;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé, en juin 2018, la mise en place d'un projet pilote impliquant Hydro-Québec, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le ministère de la Famille, le Centre de services partagés du Québec ainsi que la Ville de Québec visant l'implantation de la norme ISO 37 001 au Québec;

Attendu que les municipalités québécoises de Brossard, Granby, Repentigny, Saint-Calixte, Saint-Colomban, Saint-Jérôme, Sainte-Julienne ont également entamé le processus pour obtenir la norme ISO 37 001;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

- 1- que le conseil municipal mandate la Direction générale de la Ville de Montréal afin que celle-ci amorce le processus et implante la certification anticorruption conformément à la norme ISO 37 001 — Système de management anticorruption;
- 2- que la Ville de Montréal encourage les arrondissements à entamer le même processus afin d'obtenir la certification ISO 37 001;
- 3- que la Ville de Montréal réaffirme son dévouement à lutter contre la corruption et engage l'ensemble de son organisation à implanter toutes les mesures et plans d'action nécessaires à l'amélioration des pratiques anticorruption au sein des unités de la Ville.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. François Limoges

de référer la présente motion à la Commission sur les finances et l'administration pour en faire l'étude, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, donne la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle exprime le souhait que la présente motion soit plutôt référée à la Commission sur l'inspecteur général pour étude.

La présidente du conseil donne la parole à la conseillère Lavigne Lalonde

La conseillère Lavigne Lalonde informe le chef de l'opposition officielle que l'Administration ne consent pas à ce que la motion soit référée à la Commission sur l'inspecteur général.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare que l'article 65.03 est référé pour étude à la Commission sur les finances et l'administration, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM18 1291

Motion de l'opposition officielle pour obliger l'installation de protections latérales aux fournisseurs de la Ville de Montréal

Attendu qu'avec 21 collisions mortelles sur le réseau montréalais, dont au moins quatre impliqueraient des camions lourds, l'année 2018 est la plus meurtrière des 10 dernières années;

Attendu que les camions sont sur-représentés aussi bien au niveau de la proportion des victimes de collisions que de la gravité des blessures qui en découlent, causant 38 % des décès de cyclistes et 32 % de ceux chez les piétons, alors qu'ils représentent seulement 3 % des véhicules sur la route;

Attendu que la Ville de Montréal a augmenté, depuis plusieurs années, la cadence de ses travaux sur les voies publiques, ce qui se traduit par une hausse des chantiers et des camions lourds présents sur son réseau routier;

Attendu que les protections latérales, en permettant de couvrir physiquement un espace critique sous les camions, protègent les usagers vulnérables d'être emportés sous les roues arrière;

Attendu que les rapports des coroners Malouin, Dionne et Brochu recommandaient de rendre obligatoire l'installation d'équipements permettant la réduction des impacts lors de collisions, dont l'ajout de protections latérales sur les camions lourds;

Attendu que la Ville de Montréal s'est déjà positionnée en faveur de l'installation de systèmes de protections latérales sur les véhicules lourds pour protéger les usagers les plus vulnérables, et a complété dès 2017 l'installation de tels systèmes sur sa flotte municipale en plus de faire des représentations auprès des autres paliers de gouvernement afin qu'ils règlementent en la matière;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la stratégie Vision Zéro en 2016 afin d'éliminer les pertes de vie humaine sur son réseau routier;

Attendu que dans le cadre de cette stratégie Vision Zéro, la *Commission permanente sur le transport et les travaux publics* de la Ville de Montréal a recommandé l'ajout de clauses contractuelles aux appels d'offres dont les travaux nécessitent l'utilisation de véhicules lourds afin qu'elles exigent que les fournisseurs de la Ville équipent leurs camions de protections latérales;

Attendu qu'en septembre 2017, le comité exécutif a accepté toutes les recommandations de ladite Commission et demandait la mise sur pied d'une stratégie à court terme pour obliger les fournisseurs de la Ville à s'équiper de protections latérales;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Christine Black

que la Ville de Montréal exige dès le 1^{er} janvier 2019, dans tous ses appels d'offres, que ses fournisseurs équipent leurs véhicules lourds de protections latérales.

Un débat s'engage.

À 11 h 42, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

À 11 h 46, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole pour saluer la présence dans les tribunes de Mme Holman-Price et la féliciter pour son travail acharné des dernières années afin de sensibiliser les différents paliers de gouvernement sur l'importance d'agir concernant l'installation de protections latérales sur les véhicules lourds. La mairesse indique que l'Administration a mis en place un projet-pilote dans le cadre de la Vision Zéro contenant plusieurs mesures afin sécuriser les piétons et la voie publique. La mairesse assure Mme Holman-Price que les barres latérales feront parties des mesures incluses dans les appels d'offres mais ne peut s'engager sur une date spécifique. Cependant, la mairesse souhaite obtenir un délai de 3 à 6 mois supplémentaires pour la mise en place des ces mesures et pour ce faire propose un amendement à la motion sous étude.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Jean-François Parenteau
M. Marvin Rotrand

d'apporter un amendement à l'article 65.04 en y remplaçant le Résolu par les suivants :

- « 1- Que la Ville de Montréal mette en place, dès 2019, une stratégie d'approvisionnement à la suite d'une étude de marché pour que les appels d'offres incluent des clauses de sécurisation des véhicules lourds, dont des protections latérales;
- 2- Que la Ville de Montréal réitère ses demandes invitant le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial à légiférer pour imposer l'installation de protections latérales sur l'ensemble des véhicules lourds; »

Un débat s'engage sur l'amendement de la mairesse et des conseillers Parenteau et Rotrand.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et indique que sa formation est d'accord pour donner à l'Administration un délai supplémentaire de 6 mois à compter de ce jour, et à cet effet propose un sous-amendement.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

d'apporter un sous-amendement à la proposition d'amendement de la mairesse et des conseillers Parenteau et Rotrand.

« de retirer le 1^{er} paragraphe de la proposition d'amendement et de le remplacer par le Résolu initial en y changeant la date du 1^{er} janvier 2019 par celle du 23 avril 2019. »

Un débat s'engage sur la recevabilité du sous-amendement des conseillers Perez et DeSousa.

La présidente du conseil propose de suspendre les travaux pour quelques minutes afin de discuter avec le greffier.

À 12 h 07, la présidente du conseil suspend les travaux.

À 12 h 10, le conseil reprend ses travaux.

Après avoir pris en délibéré le sous-amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller DeSousa, la présidente du conseil juge, en vertu de l'article 85 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, qu'il est irrecevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement de la mairesse Valérie Plante et des conseillers Parenteau et Rotrand.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa se questionne sur la recevabilité de l'amendement, car selon son analyse, l'amendement proposé va à l'encontre de la motion principale.

La présidente du conseil indique au conseiller DeSousa qu'elle juge cette proposition d'amendement recevable, en vertu de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* et procède à sa lecture.

La présidente du conseil cède de nouveau la parole au conseiller DeSousa.

Le conseiller DeSousa suggère de suspendre les travaux pour quelques minutes afin de discuter et de convenir avec l'Administration d'une date à laquelle la Ville pourra exiger, dans tous ses appels d'offres, que ses fournisseurs équipent leurs véhicules lourds de protections latérales.

La présidente du conseil réitère au conseiller DeSousa que l'amendement est recevable, en vertu de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* et indique que si la proposition est différente, elle ne va pas l'encontre de la motion principale.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège sur les propos tenus par la mairesse lors de son intervention car il déclare qu'ils portent atteinte à son intégrité.

La présidente du conseil ne reconnaît pas la question de privilège du chef de l'opposition officielle, en vertu de l'article 101 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* et lui demande de la retirer. Ce dernier s'exécute et le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

de poser la question préalable, en vertu de l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Giovanni Rapanà

de procéder à un vote à main levée sur la motion aux fins de poser la question préalable.

La présidente du conseil met aux voix la motion aux fins de poser la question préalable et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 35

Contre : 20

La présidente du conseil déclare la motion aux fins de poser la question préalable adoptée à la majorité des voix.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement de la mairesse et des conseillers Parenteau et Rotrand.

Le chef de l'opposition officielle apporte une clarification et indique que sa formation est d'accord avec le contenu du 2^e paragraphe du Résolu et souhaite que le vote nominal ne porte que sur le 1^{er} paragraphe du Résolu.

Le leader de la majorité, M. François Limoges intervient avant le début du vote nominal et demande à la présidente du conseil de procéder à la lecture du 1^{er} paragraphe du Résolu pour le bénéfice de tous les membres du conseil. La présidente du conseil procède à la lecture du 1^{er} paragraphe du Résolu.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou, Salem, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay et Bissonnet (17)

Résultat: En faveur : 37
Contre : 17

La présidente du conseil déclare le 1^{er} paragraphe du Résolu de la proposition d'amendement de la mairesse et des conseillers Parenteau et Rotrand, adopté à la majorité des voix.

Le leader de la majorité indique à la présidente du conseil qu'il faut statuer sur le 2^e paragraphe du Résolu avant de disposer de la motion principale.

La présidente du conseil met aux voix le 2^e paragraphe du Résolu et le déclare adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller DeSousa.

Le conseiller DeSousa exerce son droit de réplique et trouve regrettable qu'il n'y ait pas eu consensus sur la fixation d'un délai et retire la motion avec le consentement unanime des membres du conseil présents, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.04

À 12 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de poursuivre les travaux au-delà de 12 h 30 afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

CM18 1292**Motion de l'opposition officielle visant à augmenter la base budgétaire de l'Office de consultation publique de Montréal**

Attendu que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant qui, depuis 2002, réalise les mandats de consultation publique qui lui sont confiés par le conseil municipal ou le comité exécutif de la Ville de Montréal portant surtout sur des projets en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

Attendu que l'OCPM a aussi le mandat de proposer des règles afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;

Attendu que depuis 2010, les Montréalaises et Montréalais peuvent, selon la Charte des droits et responsabilités des citoyens, se prévaloir d'un droit d'initiative pour proposer une consultation menée par l'OCPM;

Attendu que l'OCPM a présentement sept consultations en cours, soit celles concernant la piétonnisation de l'Avenue McGill College, le racisme et la discrimination systémiques, le nouveau parc-nature dans la Cour Turcot, le secteur des Faubourgs, les voies d'accès au Mont Royal (Camillien-Houde / Remembrance), l'avenir du parc Jean-Drapeau et le futur de l'Assomption-Sud - Longue-Pointe;

Attendu que lors de la rencontre du comité exécutif du 29 août dernier, 650 000 \$ ont été accordés en crédits supplémentaires à l'OCPM pour que l'organisme puisse mener à terme les consultations énumérées ci-haut;

Attendu que le coût total pour mener ces sept consultations ainsi que la consultation sur le développement du site de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne était estimé à 1,4 M\$ et que d'autres mandats pourraient s'ajouter dans les prochains mois;

Attendu que depuis sa création, il y a 16 ans, l'OCPM fonctionne avec des crédits qui ont toujours été de plus ou moins de 2 M\$;

Attendu que l'OCPM a reçu des crédits supplémentaires de 225 000 \$ en 2003, 250 000 \$ en 2009, 460 000 \$ en 2011, 645 000 \$ en 2012, 500 000 \$ en 2013 et 450 000 \$ en 2017 afin d'être capable de mener à terme les mandats qui lui étaient confiés;

Attendu que certains facteurs exercent des pressions supplémentaires sur les ressources budgétaires de l'Office : l'augmentation du nombre de mandats, le niveau de complexité des mandats ainsi que la préparation et la durée des consultations, l'augmentation du niveau de participation citoyenne via les nouvelles façons de faire (les nouveaux outils numériques et d'animation, la mise en ligne de plateformes interactives, l'utilisation accrue des médias sociaux, la diffusion en direct de l'intégralité des séances d'information, etc.), l'offre systématique d'une halte-garderie lors des séances d'information, etc.;

Attendu que la démonstration a été faite que la base budgétaire de l'OCPM n'est plus adaptée au contexte actuel et à l'ampleur des mandats qui lui sont confiés;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rossi

que la Ville de Montréal augmente la base budgétaire annuelle de l'OCPM d'un montant d'au moins 500 000 \$, et ce, dès le budget de 2019 afin que l'organisme puisse adéquatement mener les consultations qui lui seront confiées.

Un débat s'engage.

Le conseiller Francesco Miele utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.05.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Boivin-Roy, Miele, Black, Giannou, Salem, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau et Pauzé (33)

Ouverture des portes: La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté contre.

Résultat: En faveur : 19
Contre : 34

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

CM18 1293

Motion en appui au droit pour tout maire ou conseiller élu démocratiquement au conseil municipal de Montréal de porter des symboles religieux

Attendu que Montréal fait partie des grandes villes cosmopolites dans le monde;

Attendu que les Montréalais sont fiers des valeurs de tolérance, d'harmonie et de coopération qui les définissent;

Attendu que le conseil municipal a antérieurement voté à l'unanimité une motion appuyant une société à laïcité ouverte;

Attendu que le conseil municipal a adopté la Charte montréalaise des droits et responsabilités qui fait la promotion de la tolérance et invite la population à combattre la discrimination et l'intolérance;

Attendu que les Montréalais voient leur identité dans leur diversité et qu'ils partagent et célèbrent leurs différentes cultures;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- affirme le droit absolu de tout membre du conseil élu démocratiquement lors de l'élection générale ou d'une élection partielle et qui a prêté serment et s'est engagé à respecter toutes les règles et obligations imposées par le code d'éthique des membres du conseil et des conseils d'arrondissement, de poursuivre et remplir leur mandat en ayant le droit de porter les symboles religieux liés aux pratiques de leur foi;
- 2- reconnaisse la contribution passée et présente des conseillers qui ont des pratiques religieuses différentes et qui ont rempli leur mandat de façon honorable et efficace tout en portant une croix ou une kippa;

- 3- invite les membres de toutes les fois et minorités à poser leur candidature s'ils le désirent et affirmer que s'ils sont élus, les candidats originaires de communautés minoritaires, comme les sikhs ou musulmans, auront le droit de servir la population sans avoir à faire des compromis les obligeant à choisir entre leurs croyances religieuses et leur droit de siéger en tant qu'élu au conseil.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli

de retirer, avec le consentement des membres présents, l'article 65.06, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06 051).

Adopté à l'unanimité.

65.06

À 13 h 18, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE